



Note d'information

UNESCO/CONSEIL DE L'EUROPE
Réunion d'experts

**Vers une éducation de qualité pour les enfants roms: la
transition entre l'éducation préscolaire et primaire**

UNESCO, 10-11 septembre 2007

Résumé

L'UNESCO (Division de la promotion de l'éducation de base) et le Conseil de l'Europe (Division de la Dimension européenne de l'éducation) organisent conjointement une réunion d'experts sur le thème « Vers une éducation de qualité pour les enfants roms: la transition entre l'éducation préscolaire et primaire ». Cette réunion vise à **contribuer à l'inclusion des enfants roms dans l'éducation de base en améliorant leur accès à l'éducation préscolaire et la transition vers une éducation primaire de qualité.**

La réunion poursuivra les objectifs spécifiques suivants:

- a. mettre en commun des politiques et pratiques éducatives prometteuses en matière d'éducation préscolaire des enfants roms et de transition du préscolaire vers l'éducation primaire;
- b. définir des domaines d'action permettant d'améliorer l'accès des enfants roms à l'éducation préscolaire et la transition de l'éducation préscolaire au primaire;
- c. susciter des partenariats au sein des pays européens et entre ces pays.

Principales questions à examiner

- **Quelles mesures adopter pour garantir l'éducation préscolaire et une transition effective vers l'éducation primaire des enfants roms?**

Les dispositions existantes couvrent-elles correctement les besoins?

Comment faire passer les enfants roms des écoles spéciales à l'enseignement ordinaire?

Quelles mesures permettent de garantir le droit des enfants roms à un enseignement de qualité, et qu'est-ce qui est nécessaire pour mettre en oeuvre de telles mesures?

- **Quels contenus et pratiques doivent accompagner ces mesures?**

Quels sont les outils à concevoir pour parvenir à un apprentissage de qualité?

Comment adapter aux enfants roms les programmes scolaires et le personnel enseignant?

Quel rôle jouent les enseignants, les médiateurs et les inspecteurs aux niveaux préscolaire et primaire?

- **Quel est le rôle de la famille et de la communauté?**

Comment améliorer la sensibilisation des familles et des communautés à l'importance de l'éducation préscolaire?

Comment établir ou améliorer les relations entre l'école et la famille / la communauté?

Comment renforcer le rôle des médiateurs des communautés?

Les travaux menés pendant la réunion serviront de base à l'élaboration d'un ensemble de lignes directrices orientant les actions des décideurs, des enseignants et des médiateurs des communautés pour augmenter l'accès des enfants roms à l'éducation préscolaire et favoriser leur passage à l'enseignement primaire. Ces lignes directrices seront appliquées après la réunion et largement diffusées auprès des parties concernées.

I. Introduction

La présente réunion d'experts est organisée dans le cadre du projet « Education des enfants roms en Europe » du Conseil de l'Europe, lancé en 2003 conformément à la Recommandation R(2000)4 sur l'éducation des enfants roms, à la fois pour appliquer cette recommandation et pour doter les Etats membres du Conseil de l'Europe de principes directeurs cohérents et durables et de solutions envisageables pour améliorer la condition des Roms en matière d'éducation.

Cette réunion s'inscrit également dans le cadre des activités de l'UNESCO en faveur de l'éducation des enfants en difficulté et des suites au Rapport mondial de suivi pour 2007 du programme "Education pour tous", intitulé "Un bon départ: éducation et protection de la petite enfance (EPPE)", qui présente des arguments éloquentes en faveur de l'EPPE, en soulignant ses multiples avantages non seulement pour les divers enfants concernés, mais aussi pour leurs familles et pour la société dans son ensemble.

II. Conventions et cadre d'action

Les gouvernements et les organisations internationales, telles que l'UNESCO, ont à plusieurs reprises énoncé et préconisé l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et la promotion de l'égalité dans l'accès à l'éducation. La Convention de l'Unesco concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (1960)¹ traduit les principes fondamentaux de la non discrimination et de l'égalité des chances dans l'éducation en normes internationales. Des efforts visent à mettre en oeuvre la Convention de 1989 des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, qui demande aux Parties contractantes de garantir le droit de tous les enfants à la survie, au développement, à la protection et à la participation dès le début de leur vie.

En 2000, le Cadre d'action de Dakar sur l'éducation pour tous (EPT), adopté par la communauté internationale lors du Forum mondial sur l'éducation, a invité les pays à se pencher d'urgence sur la situation et à prendre les mesures qui s'imposent pour atteindre les six objectifs de l'EPT. Le premier de ces objectifs est de développer et d'améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés. Le deuxième est de faire en sorte que d'ici 2015 tous les enfants, notamment les filles et les enfants en difficulté ou issus de minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité.

La même année, les ministres de l'Education des 49 pays signataires de la Convention culturelle du Conseil de l'Europe se sont réunis pour la 22^e session de la Conférence

¹ Cette Convention donne la définition suivante de la "discrimination": "le terme "discrimination" comprend toute distinction, exclusion, limitation ou préférence qui, fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou toute autre opinion, l'origine nationale ou sociale, la condition économique ou la naissance, a pour objet de détruire ou d'altérer l'égalité de traitement en matière d'enseignement..." (Article 1 de la Convention).

permanente des Ministres européens de l'Éducation (Istanbul, 4-5 mai 2007). Les ministres y ont insisté sur l'importance d'une éducation de qualité pour tous les enfants, et ont recommandé aux États membres de poursuivre et d'intensifier les travaux en faveur d'une éducation des enfants roms dans la perspective de leur garantir l'accès à un enseignement de qualité.²

Ces conventions et le cadre d'action vont dans le même sens que les conclusions de la recherche, qui ont constaté qu'une participation à des programmes bien conçus d'EPPE améliore notablement le bien-être physique des enfants, leurs compétences cognitives et leur développement social et affectif au cours de leurs années de croissance. Les soins et les possibilités d'apprentissage dont ils bénéficient dès leur plus jeune âge les dotent d'un solide bagage pour leur développement, dont résultent de meilleures performances dans l'apprentissage et de plus grandes chances de terminer leur scolarité et de continuer à apprendre tout au long de la vie. La transition vers l'enseignement primaire est améliorée par la qualité de l'intervention EPPE, par l'accueil de tous les enfants dans des écoles primaires de qualité et par les liens établis, tant au niveau du système qu'à celui de la pratique, entre les deux niveaux du système éducatif.

La recherche démontre également que ce sont les enfants vulnérables et marginalisés qui retirent le plus grand avantage des services à la petite enfance, ce qui contribue non seulement à leur santé, à leur bien-être, à leur développement et à leur éducation, mais également à faciliter l'intégration et la participation de leur famille dans la société. Une attention accrue est accordée aux programmes préscolaires de qualité parce qu'ils constituent un moyen efficace de briser le cercle vicieux de la transmission de la pauvreté, du handicap social et de la marginalisation d'une génération à l'autre, d'où l'importance d'investir davantage dans l'éducation préscolaire et primaire, et la nécessité de mettre en oeuvre des politiques actives d'inclusion des enfants qui sont encore exclus du système éducatif et des programmes scolaires, et/ou marginalisés.

III. Situation actuelle et défis

Ces dernières années, en réaction aux conventions susmentionnées et au cadre d'action, de nombreux États membres, en particulier en Europe centrale et orientale, ont préparé et adopté des stratégies nationales visant à améliorer la condition des Roms, comme le signale le rapport du Conseil de l'Europe intitulé "Cadre politique et législatif pour l'éducation des enfants roms: Textes de référence et systèmes d'appui" portant sur les années 1999 à 2005. Quel que soit l'objet de ces initiatives nationales, dont certaines sont plus ciblées que d'autres, l'éducation est systématiquement présentée comme un secteur primordial. On note certes des similitudes et des différences dans les actions retenues, mais il est très encourageant de constater que les besoins des Roms commencent à être pris en compte au niveau national.

Il existe certes des mesures positives en faveur d'une meilleure éducation préscolaire et primaire des enfants défavorisés, y compris les Roms, mais elles ne sont pas suffisamment nombreuses. Partout dans le monde, les inégalités dans l'accès à l'éducation

² Résolution sur le programme d'activités 2008-2010 (MED-22-9final)

préscolaire et aux possibilités d'apprentissage sont légion, et 77 millions d'enfants en âge de suivre un enseignement primaire sont encore privés d'école dans le monde. La situation en matière d'inscription dans le préscolaire s'est améliorée dans plusieurs pays,³ mais beaucoup d'enfants ne peuvent accéder à des programmes préscolaires de qualité, souffrent de malnutrition et sont privés des stimuli indispensables à une croissance et à un développement normaux. Même quand ils bénéficient de l'éducation préscolaire, les enfants de milieux défavorisés ne reçoivent souvent pas tout l'éventail des services de développement de l'enfance, sanitaires et familiaux nécessaires pour optimiser leur apprentissage.⁴

Malgré les efforts consentis pour augmenter et améliorer l'offre éducative à leur égard, force est de constater qu'à de rares exceptions près, jusque 50 % des enfants roms en Europe ne terminent pas leurs études primaires; dans certains pays d'Europe centrale et orientale, 50 à 80 % des enfants scolarisés sont systématiquement orientés vers des 'écoles spéciales' créées dans les années 1950-1960 pour accueillir les enfants qui avaient des difficultés d'apprentissage⁵. Les taux de scolarisation des Roms dans l'éducation préscolaire étaient très bas: ainsi, en Bulgarie et en Roumanie, où les trois quarts des enfants suivent l'éducation préscolaire, seuls 16% et 17% des enfants roms, respectivement, étaient inscrits dans les maternelles.⁶

Il convient par conséquent de déployer des efforts pour améliorer l'accès des enfants roms à l'éducation, de manière à ce qu'ils aient les mêmes chances que les autres de bénéficier de services EPPE de qualité, quels que soient leur milieu familial, les handicaps socio-économiques ou d'autres facteurs ethniques, culturels ou linguistiques. Il faut accorder une attention particulière au traitement des questions de préjugés et de discrimination à l'intérieur et à l'extérieur de l'école, et prendre en compte les multiples identités des enfants roms et de leurs familles dans les communautés pauvres ou géographiquement isolées.⁷ Quand ils sont bien conçus, les programmes préscolaires peuvent offrir aux enfants, roms ou non, la possibilité d'apprendre et d'apprécier différentes cultures et de bénéficier d'un apprentissage intégrateur et interculturel.

De tels efforts contribueront à poser un fondement solide pour la suite de l'apprentissage et du développement, et assureront une transition en douceur vers les écoles primaires. En attendant, les écoles primaires doivent être prêtes à accueillir et à accompagner ces enfants au fil de leur scolarité. L'accès des enfants roms aux écoles primaires, leur rétention et leur maintien dans ces écoles jusqu'à la fin du primaire sont facilités par un

³ Ainsi, l'Europe centrale et orientale a enregistré une hausse globale de 13% des inscriptions dans le préscolaire de 1999 à 2004. *GMR Regional Overview*, UNESCO 2007.

⁴ *Starting Strong II*, OCDE 2006.

⁵ "Cadre politique et législatif pour l'éducation des enfants roms: Textes de référence et systèmes d'appui", Conseil de l'Europe, 2006

⁶ UNICEF. 2007. "Briser les chaînes de l'exclusion – Les enfants roms en Europe du Sud-est". UNICEF Serbie

⁷ Ibid. et Conseil de l'Europe, Déclaration finale de la 22^e Conférence permanente des Ministres européens de l'Éducation, Istanbul, 4-5 mai 2007.

enseignement intégrant les principes et valeurs des droits de l'homme,⁸ tels que la non discrimination, l'éducation interculturelle,⁹ la non violence, la paix et la tolérance. Un système éducatif conçu pour garantir la cohérence et la continuité de l'apprentissage et des approches pédagogiques depuis la petite enfance jusqu'au primaire apporte les plus grands bienfaits aux enfants et à leur famille.

III. Initiative commune

L'intégration des enfants marginalisés ou exclus, y compris roms, dans l'enseignement ordinaire constitue un objectif général de l'UNESCO, du Conseil de l'Europe et de plusieurs gouvernements¹⁰. Actuellement, la majorité des enfants roms restent inscrits dans des établissements spécialisés, dont certains sont d'une piètre qualité. Il faut donc renouveler les efforts aux plans politique et pratique afin que l'enseignement ordinaire et les programmes préscolaires soient intégrateurs et permettent aux enfants roms d'éprouver le plaisir de suivre dès la maternelle un apprentissage avec les enfants non roms.

La présente réunion d'experts fournira l'occasion de dresser le bilan des politiques et programmes existants et de faire connaître des méthodes qui méritent d'être imitées. Elle relèvera les problèmes clés et jettera les bases nécessaires à l'élaboration de lignes directrices destinées à inspirer l'action des décideurs politiques, des enseignants et des médiateurs des communautés. Elle permettra également d'élaborer plusieurs recommandations appelées à être examinées par le Comité directeur de l'Education du Conseil de l'Europe, dans le but de vaincre les diverses formes de discrimination systématiques que rencontrent les enfants roms dans l'accès aux services et à l'enseignement préscolaires et de créer un environnement favorable et positif dans lequel ces enfants puissent apprendre et se sentir à l'aise.

Le suivi de la réunion d'experts sera organisé à l'invitation du ministère de l'Education et des sports de la Slovaquie, en 2008.

⁸ Programme mondial pour l'éducation aux droits de l'homme, Plan d'action, première phase, UNESCO, HCDH, 2006

⁹ Cf. Lignes directrices de l'UNESCO sur l'éducation interculturelle

¹⁰ "Cadre politique et législatif pour l'éducation des enfants roms: Textes de référence et systèmes d'appui", Conseil de l'Europe, 2006